



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 19 Mai 2022

à : 14h

Présidence : MME. Fatima BALSA

Présents : MME. Béatrice SIMON
MM. Jean-Paul MARCHAL, Didier DE MARI, Bernard ROUER et Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

Rappel figurant sur le calendrier des compétitions validé par le Comité de Direction du 14 avril 2018 : Les Coupes Départementales (uniquement la principale "Senior M") ne seront prioritaires sur les Compétitions Régionales que sur les 3 dates réservées. Pour toutes les autres dates, les Compétitions Régionales sont prioritaires et le District devra reporter la rencontre de Coupe Départementale pour l'équipe concernée (l'équipe 2 ne pourra pas remplacer l'équipe 1 avec tous les joueurs de l'équipe 1). Les dates réservées aux Coupes Départementales restent évidemment utilisables pour des matchs en retard de Compétitions Régionales si ces équipes ne sont pas concernées par ce tour de Coupe Départementale."

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 19.05.22

Matchs fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matchs reportés "Seniors" par compétition						
1ère Date du match	Compét.	Tour Poule	n° match	Match	Nouv. date match	Heure match

NÉANT

Matches reportés "Jeunes" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	21-mai	U18R1	U	23379653	C'Chartres F. EB St Cyr sur Loire	26-mai	14h
1	28-mai	U18R2	A	23379729	Avoine O. Chinon C. SC Vatan	25-mai	19h

Matches reportés "Féminins" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
--	--------------------	---------	------------	----------	-------	------------------	-------------

NÉANT

Matches reportés "Futsal" par compétition

	1ère Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match	Nouv. date match	Heure match
1	08-janv	CNF	F	24240886	Escale Orléans Futsal Club Blois 41	25-mai	20h30

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Le Président de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard

PUBLIÉ LE 20.05.22